



14ème législature

Question N° : 44078	De Mme Véronique Louwagie (Union pour un Mouvement Populaire - Orne)	Question écrite
Ministère interrogé > Économie et finances		Ministère attributaire > Économie, industrie et numérique
Rubrique > consommation	Tête d'analyse > information des consommateurs	Analyse > laits de croissance.
Question publiée au JO le : 03/12/2013 Réponse publiée au JO le : 07/04/2015 page : 2693 Date de changement d'attribution : 27/08/2014 Date de renouvellement : 17/02/2015		

Texte de la question

Mme Véronique Louwagie attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur les laits de croissance. On peut lire sur les bouteilles de lait de croissance destinées aux 1 à 3 ans, que pour accompagner le développement de l'enfant, ce lait lui apporte les nutriments dont il a besoin. L'Agence européenne de sécurité alimentaire a donné récemment son avis sur ce point et a indiqué que l'enfant pouvait très bien trouver cet apport de nutriments ailleurs. Des experts ont indiqué qu'une alimentation variée suffisait. Le coût de ces laits est deux fois plus élevé que leurs équivalents lambda, cela représenterait donc une réelle économie pour les parents. Aussi, souhaite-t-elle connaître quelles sont ses intentions afin d'informer les parents sur ce sujet.

Texte de la réponse

Divers études ont fourni une information publique sur ce sujet. Dans son récent avis, l'agence européenne de sécurité alimentaire (AESA) considère que l'utilisation de préparations lactées destinées aux enfants en bas âge (« laits de croissance ») est l'un des moyens disponibles permettant de compenser les déséquilibres nutritionnels existants. En France, l'ANSES indique qu'« en l'absence d'allaitement ou en complément de celui-ci, ... après un an mieux vaut privilégier le lait de croissance, par rapport au lait de vache, qui ne correspond aux besoins nutritionnels de l'enfant qu'à partir de 3 ans. » Ces conclusions convergent avec celles de la société française de pédiatrie. En matière de communication au grand public, le programme national nutrition santé (PNNS) dont l'objectif est de fournir des recommandations fiables et scientifiquement validées afin d'améliorer la santé de la population en agissant sur la nutrition recommande de remplacer le lait 2e âge par un lait de croissance : « Étant bien adapté aux besoins de l'enfant, ce type de lait est recommandé, mais sinon, les laitages entiers sont préférables aux laitages réduits en graisse. » Au regard de ces éléments, les préparations lactées destinées aux enfants en bas âge sont considérées comme un des moyens permettant d'augmenter les apports en nutriments importants (ALA, fer et vitamine D) au profit de cette population. Il n'est, par conséquent, pas envisagé de dissuader les parents de recourir à ces produits.